GUIPAVAS

Guide pratique
Édition 2012-2013











Notre projet municipal s'articule autour d'un principe clé : un service public performant accessible à tous. Nous privilégions ainsi la qualité de l'accueil et la diversité des services que nous vous apportons.

À titre d'exemple, depuis 4 ans : l'augmentation des heures d'ouvertures de l'état civil, afin de vous accueillir en mairie le samedi matin ; à compter de la rentrée 2012, un accueil tardif est proposé jusqu'à 18h30 tous les mercredis. Par ailleurs, la création d'un service sport et vie associative, véritable guichet unique à destination des associations et de leurs bénévoles. Ce service reçoit et instruit toutes les demandes comme l'utilisation de salles, la réalisation de photocopies, le conseil dans le montage de projets, etc.

Nous sommes également convaincus qu'un service public de qualité ne fonctionne qu'au travers de la solidarité entre tous. Aussi, nous avons appliqué à l'ensemble des prestations municipales (crèche, restauration scolaire, accueil de loisirs, culture) une tarification sociale favorisant l'accès de tous, tout en permettant d'améliorer la qualité du service rendu, comme l'introduction de produits bio et le maintien de cuisiniers municipaux pour la restauration de nos plus jeunes.

Ce guide s'adresse à tous les habitants. Il vous permettra de découvrir ou de redécouvrir les divers services présents sur notre commune. Il sera un repère précieux pour les nouveaux arrivants dans notre ville à qui je souhaite la bienvenue.

Alain Queffélec
Maire de Guipavas

SOMMAIRE

Guide pratique édité par la Ville de Guipavas
Place Saint-Éloi
Tél. : 02.98.84.75.54 - Fax : 02.98.84.80.27
Site web : *www.mairie-guipavas.fr*
Responsable de publication : Alain Queffélec
Rédaction,conception maquette et mise en page : service communication - Ville de Guipavas.
Impression : Imprimerie du commerce, Quimper
Tirage : 4 000 exemplaires, imprimés sur papier recyclé.

Présentation de la ville

Bienvenue à Guipavas

Terre d'accueil, traditions bretonnes, patrimoine, paysages contrastés, omniprésence de la mer, développement citadin dans un cadre naturel préservé…
Les qualificatifs s'ajoutent pour décrire une ville riche de mille facettes, qui affiche son image, son identité et sa culture. Entre Armor et Argoat, Guipavas se présente comme une ville de caractère menant ses projets de développement tout en conservant l'équilibre essentiel entre une urbanisation raisonnée et son patrimoine naturel.

Véritable carrefour des multiples voies d'accès à l'agglomération voisine, on y arrive ou on la quitte grâce à de nombreux moyens de transports : par avion avec l'aéroport international Brest-Bretagne, ouvert sur le monde ; en voiture ou car par les voies rapides Nord et Sud ; en train en longeant les bords de l'Elorn ; par bateau en accostant à Poul ar Velin au Douvez, mais encore en bus grâce au réseau communautaire de transport en commun. Enfin, pour les courageux on peut aussi la parcourir à l'instar des marcheurs ou des coureurs, à pied, ou en vélo. Dernier mode de déplacement doux, le tramway qui, depuis l'été 2012, arrive jusqu'au Froutven et facilite les échanges et transports vers Brest.

CHIFFRES CLÉS

4 413 hectares
13 933 habitants
7e ville du Finistère
50 exploitations agricoles
2 459 élèves
150 associations

Trois quartiers, trois ambiances. Le quartier du Douvez est envié. Du côté de Tourbian-Coataudon, le Rody est prisé. Le centre-ville et ses commerces sont préservés et dynamisés. Le patrimoine architectural, fortement décimé pendant la seconde guerre mondiale, est choyé.

La ville se distingue également depuis quelque temps dans le **domaine économique** par l'implantation de nombreuses entreprises en différents secteurs : aux Portes de Brest-Guipavas au Froutven, à Goarem Vors, à Saint-Thudon, Le Forestic et sur les zones de Prat-Pip Nord et Sud, y contribuent largement. Au nord de la ville, dans le secteur immédiat de l'aéroport Brest-Bretagne, on note également la présence de la Direction Générale de l'Aviation Civile, d'une Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens et des services de Météo France.

Jumelée avec les villes de Barsbüttel (Allemagne) et Callington (Grande-Bretagne), la ville de Guipavas favorise les échanges européens.

Guipavas possède des atouts incontestables que vous pouvez découvrir à travers ce guide pratique. Un outil destiné à vous accueillir, à vous informer et vous orienter dans la commune et ses différents quartiers, où il fait bon vivre… ensemble.



Les armoiries originelles de Guipavas faisaient référence à l'activité aéroportuaire et à l'industrie militaire de la Pyrotechnie de St Nicolas. Le logo actuel, radicalement réinterprété, y puise son inspiration. Guipavas s'étend sur un territoire qui s'identifie en 3 pôles.

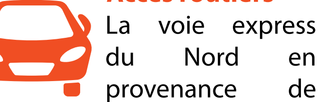
Le centre représenté par un oiseau de couleur orangé est l'élément dynamique du visuel. Il exprime l'élan qui détermine la volonté de Guipavas à se développer par son activité aéroportuaire sur le territoire, mais aussi par sa vision d'avenir, en favorisant le développement durable.

Coataudon situé à l'ouest de Guipavas et limitrophe de la ville de Brest est représenté par la couleur verte. Sa proximité avec le vallon du Stangalard et la vallée du Costour, lui confère une image de parc écologique.

Le Douvez au sud s'identifie au territoire marin.

Situation

À la pointe du Finistère, Guipavas bénéficie d'une situation géographique privilégiée au croisement des voies de communication, lui conférant un grand intérêt économique.



• Accès routiers

La voie express du Nord en provenance de Rennes et de Paris (RN 12) et celle du Sud en direction de Nantes et du Sud de la France (RN 165) se rejoignent sur le territoire, à la porte de l'aéroport. À 5h30 de Paris, 6h de Bordeaux et 7h de Lille, l'ensemble des itinéraires reliant Guipavas aux grandes villes de France sont des voies rapides d'excellente qualité.

• Accès aérien

L'aéroport international, premier de Bretagne à 1h de Paris, accueille un million de passagers par an.

Aéroport de Guipavas « Brest Bretagne ». 02.98.32.86.00 www.brest.aeroport.fr
info@brest.aeroport.fr

• Accès ferroviaire

Guipavas est à un quart d'heure de la gare SNCF de Brest où le TGV Atlantique assure chaque jour de nombreuses liaisons avec Paris, Rennes, etc., ou vers d'autres régions françaises et pays d'Europe.

Gare SNCF, Place du 19e RI
29200 Brest
Tél. 3635 - www.voyages-sncf.com

• Bus et tramway

La commune bénéficie d'une bonne desserte en transports collectifs depuis et vers Brest. La construction de la première ligne de tramway de Brest métropole océane a permis l'opportunité de créer un nouveau réseau de transport en commun performant, de repenser l'agglomération, de l'embellir et de libérer l'espace public. Cette ligne Est-Ouest dessert les principaux secteurs d'habitat, d'emploi et d'activité. L'un de ses terminus est situé sur Guipavas. Elle est empruntée par 45 000 voyageurs par jour. Le réseau de bus existant a été restructuré et amélioré, avec un objectif de 27 % de voyageurs supplémentaires.

Renseignements (horaires, achat de tickets) :
- Bibus 33 av. Clémenceau, à Brest. 02.98.80.30.30 www.bibus.fr
- Le Triskell 18 rue de Paris 02.98.84.68.22

La mairie

• Adresse et contact

Hôtel de ville de Guipavas
Place Saint-Éloi - 29490 GUIPAVAS
Tél. 02.98.84.75.54 - Fax : 02.98.84.80.27
www.mairie-guipavas.fr
secretariat-general@mairie-guipavas.fr

• Horaires d'ouverture

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 (18h30 le mercredi pour l'état civil), le samedi permanence état civil de 9h à 12h. Durant les mois de juillet et août, la mairie ferme ses portes à 17h.

• www.mairie-guipavas.fr



Toutes les informations pratiques (démarches administratives, scolaires, informations municipales, vie pratique, etc.) sont sur le site internet de la Ville. En plus du site « classique » de la mairie, en haut à droite de la page d'accueil 4 mini-sites spécifiques sont accessibles. Ils concernent les grandes structures municipales : l'Alizé, la Maison des solidarités, l'espace jeunesse (Maison des jeunes et ALSH) et la petite enfance (Maison de l'enfance et RPAM).

• Guipavas Magazine

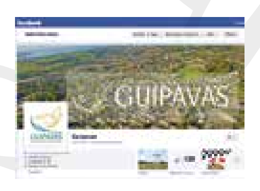
Guipavas Magazine est un trimestriel distribué dans les boîtes aux lettres et également disponible en mairie. L'actualité guipavasienne, les projets et réalisations de l'équipe municipale, etc. sont présentés dans cette publication.

• Guip Info

La Ville de Guipavas publie une lettre d'informations tous les quinze jours disponible dans les structures municipales et les commerces de proximité de la ville (boulangeries, cafés, etc.). Il est également possible de la recevoir sous forme de newsletter en adressant une demande à *guipinfo@mairie-guipavas.fr*

• Guipavas sur Facebook

L'actualité de Guipavas en temps réel est



sur la page Facebook de la Ville, n'hésitez pas à "aimer" cette page pour ne rien rater de l'actualité guipavasienne. Les associations peuvent aussi y diffuser leurs informations en les transmettant à guipinfo@mairie-guipavas.fr
www.facebook.com/Guipavas

LES SERVICES DE LA MAIRIE

• Accueil, état civil **02.98.84.75.54**
• Secrétariat général **02.98.84.18.00**
• Urbanisme **02.98.84.18.11**
• Services techniques **02.98.84.18.05**
• Affaires scolaires **02.98.84.18.10**

LE CONSEIL MUNICIPAL


Alain Queffélec
Maire


Madeleine Le Boulc'h
Adjointe à l'Administration générale - communication - personnel - citoyenneté


Caroline L'Hostis
Adjointe aux Solidarités - affaires sociales

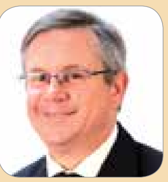

Florent Gayte
Adjoint aux Affaires scolaires - enfance et jeunesse


Isabelle Melscoët
Adjointe aux Finances - économie

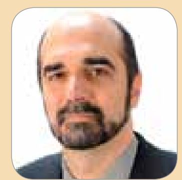

Raymond Soria
Adjoint à l'Urbanisme - développement - déplacements - agriculture


Didier Prigent
Adjoint à la Vie associative et sportive

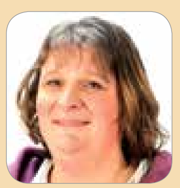

André Queffélec
Adjoint à la Culture - animation - relations internationales


Yvon Jaouen
Adjoint aux Travaux - accessibilité - NTIC


Martine Heuzet
Conseillère déléguée aux solidarités et affaires sociales


Fabrice Huret
Conseiller délégué au développement durable et vie de quartiers

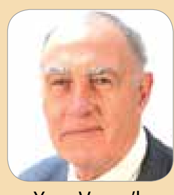

Alain Coquillon
Conseiller délégué à vie associative et anciens combattants


Florence Izenic
Conseillère déléguée à la jeunesse


Claire Le Roy
Conseillère déléguée à l'animation de la ville

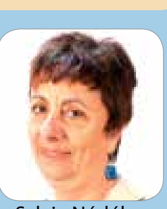

Ludovic Madec
Conseiller


Yann Dupuy
Conseiller délégué au personnel et citoyenneté


Yves Vourc'h
Conseiller


Gaëlle Ferradini
Conseillère


Jean-Claude Le Pouleuf
Conseiller


Sylvie Nédélec
Conseillère


Gurvan Moal
Conseiller


Nadine Grimal
Conseillère


Joëlle Calvar
Conseillère

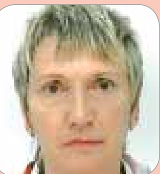

Mona Auffray-Guyonvarc'h
Conseillère


Christine Marzin
Conseillère


Jean Habasque
Conseiller


Yolande Kérézéon
Conseillère


Christian Le Gall
Conseiller


Michèle Floch
Conseillère


Alexandre Betti
Conseiller


Michel Kerjean
Conseiller


Catherine Guyader
Conseillère


Emmanuel Morucci
Conseiller

- Agir pour Guipavas
- Guipavas solidaire
- Guipavas Avenir
- Groupe Arc-en-ciel

Permanences des élus

Alain Queffélec, Maire	Du lundi au vendredi sur rendez-vous	RDV au 02.98.84.18.00
Madeleine Le Boulc'h	Mardi de 10h à 12h	RDV au 02.98.84.75.54
Caroline L'Hostis	Mardi de 9h à 11h à la Maison des solidarités	RDV au 02.98.32.88.32
Florent Gayte	Vendredi de 10h à 12h	RDV au 02.98.84.18.10
Isabelle Melscoët	Sur rendez-vous	RDV au 02.98.84.18.07
Raymond Soria	Mercredi de 16h30 à 18h et jeudi de 9h à 12h	RDV au 02.98.84.18.05
Didier Prigent	Mercredi de 14h à 18h	RDV au 02.98.84.88.13
André Queffélec	Sur rendez-vous	RDV au 02.98.84.87.14
Yvon Jaouen	Jeudi de 9h à 12h et vendredi de 16h à 18h	RDV au 02.98.84.18.05

Démarches administratives

• Déclaration de naissance
Où s'adresser ? Mairie du lieu de naissance.
Pièces à fournir : Pièce d'identité et/ou livret de famille et certificat médical, dans les 3 jours de la naissance.

• Reconnaissance
Où s'adresser ? Mairie.
Pièces à fournir :
Pièce d'identité ou livret de famille.

• Mariage
Où s'adresser ?
Mairie du domicile et/ou de la résidence d'un des conjoints.
Démarche à suivre :
Fixer la date et l'heure de la cérémonie en mairie. Le dossier est à retirer environ 3 mois avant la date du mariage. Présence obligatoire des 2 futurs époux lors du dépôt du dossier, un mois au moins avant le mariage.

• Déclaration de décès
Où s'adresser ? Mairie du lieu de décès, dans les 24h (jours ouvrables)
Pièces à fournir : Certificat médical et livret de famille ou extrait d'acte de naissance du défunt.

• Extrait d'acte (naissance, mariage ou décès)
Où s'adresser ? Mairie du lieu de naissance, mariage ou décès. Ou via internet : *https://www.acte-etat-civil.fr/DemandeActe/accueil.do*
Pièces à fournir : Pièce d'identité ou livret de famille. Si demande par correspondance joindre une enveloppe timbrée aux nom et adresse.



• Inscription sur la liste électorale
Où s'adresser ?
Mairie du domicile.
Pièces à fournir :
Pièce d'identité en cours de validité et justificatif de domicile récent.

• Recensement militaire
Où s'adresser ? Mairie du domicile ou par internet : *www.mon-service-public.fr*
Pièces à fournir :
Pièce d'identité et livret de famille. Le demandeur doit se faire recenser dans les 3 mois qui suivent son 16e anniversaire.

• Autorisation de sortie du territoire d'un mineur
Où s'adresser ? Mairie du domicile. L'un des 2 parents titulaire de l'autorité parentale peut effectuer seul la démarche, le mineur n'a pas besoin d'être présent.
Pièces à fournir :
Pièce d'identité du mineur et du parent, livret de famille, justificatif de domicile et en cas de divorce, le jugement.

• Carte nationale d'identité
Où s'adresser ? Mairie du domicile, présence exigée du demandeur même mineur.
Pièces à fournir :
- 2 photos d'identité aux normes en vigueur
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Pour un renouvellement fournir l'ancienne carte d'identité
- Pour une 1ère demande ou un renouvellement de CNI expirée depuis plus de 2 ans, présenter le passeport ou un acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois.
- En cas de perte ou de vol fournir 25 € en timbres fiscaux.



•Passeport biométrique

Où s'adresser ?

Mairie de Guipavas ou toute autre mairie équipée du dispositif de recueil, présence exigée du demandeur, même mineur.

Pièces à fournir :

- 2 photos d'identité aux normes en vigueur
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (non nécessaire si la carte d'identité ou le passeport sont périmés depuis moins de 2 ans)
- Pour un renouvellement fournir l'ancien passeport
- Timbres fiscaux : 86 € pour les adultes, 42 € pour les mineurs de 15 ans et plus, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans.

Démarche à suivre :

À Guipavas, les demandes et remises de passeport se font **sur rendez-vous** du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h (16h30 en juillet et août). *Rendez-vous au 02.98.84.75.54*

• Déclaration préalable

Où s'adresser ?

Service urbanisme de la mairie où se situe la construction.

Démarche à suivre :

Une déclaration préalable est exigée pour les travaux suivants réalisés sur une construction existante :

• Travaux qui créent entre 5 et 20 m^2 de surface de plancher ou d'emprise au sol. Le seuil de 20 m^2 est porté à 40 m^2 si la construction est située en zone Uc au plan local d'urbanisme de Brest métropole océane.

• Clôture, division de terrain, ravalement, modification de l'aspect extérieur.

• Permis de construire

Où s'adresser ?

Service urbanisme de la mairie où se situe la construction.

Démarche à suivre :

Un permis de construire est exigé pour toute construction neuve ou dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

• ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m^2,

• ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m^2 en zone Uc du plan local d'urbanisme de Brest métropole océane. Entre 20 et 40 m^2 de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m^2,

• ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation).

À noter : le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m^2.

• Certificat d'urbanisme

Où s'adresser ? Service urbanisme de la mairie où est situé le terrain.

Pièces à fournir : Imprimé de demande, plans de situation et du terrain.

Structures municipales

- **Maison des solidarités Madeleine Lagadec**
  11 rue Amiral Troude
  02.98.32.88.33
- **Relais parents assistantes maternelles**
  11 rue Amiral Troude
  02.98.32.88.31
- **Maison de l'enfance *Les petits princes***
  58 rue Saint-Thudon
  02.98.32.11.47
- **L'Alizé**
  90 rue Commandant Challe
  02.98.84.87.14
- **Maison des jeunes**
  62 rue de Brest
  02.98.32.11.29
- **Cyberespace**
  62 rue de Brest
  02.98.32.19.99
- **ALSH bourg**
  02.98.32.13.83
- **Maison de quartier de Coataudon**
  02.98.42.11.10
- **Service sport et vie associative**
  Rue du Cdt Challe
  02.98.32.88.13

Services communautaires

- **Ordures ménagères**
  02.98.33.50.50
- **Déchetterie de Lavallot**
  02.98.28.05.53
- **Ramassage des animaux**
  02.98.00.88.80
- **Objets encombrants**
  02.98.34.32.10
- **Eau du ponant**
  02.29.00.78.78

Institutions

- **Brest métropole océane**
  02.98.33.50.50
- **Trésorerie Brest banlieue**
  02.98.84.76.50
- **Sous-préfecture de Brest**
  02.98.00.97.00
- **Préfecture de Quimper**
  02.98.76.29.29
- **Conseil général**
  02.98.76.20.20
- **Conseil régional**
  02.98.33.18.20

Presse

- **Le Télégramme**
  Gérard Luart 02.98.84.79.74
  gerard.luart@orange.fr
- **Ouest France**
  Dominique Le Jeune
  02.98.32.10.65
  dom.lej@wanadoo.fr

Numéros d'urgence

- **Pompiers** 18 ou 112
- **SAMU** 15 ou 12
- **Gendarmerie**
  02.98.84.60.25
- **Allo enfance maltraitée**
  119

Divers

- **Aéroport de Brest Guipavas**
  02.98.32.01.08
- **Direction de l'aviation civile**
  02.98.32.02.00
- **Météo France**
  02.98.32.55.57
- **ADMR**
  02.98.32.10.95
- **P.F.C.A.**
  02.98.34.18.00/02.98.84.63.84
- **Pompes funèbres Prigent**
  02.98.84.73.53
- **Conciliatrice de justice**
  Permanences les 1er et 3e lundis de chaque mois de 14h30 à 17h en mairie
  RDV au 02.98.84.75.54



Structures municipales

• Les équipements sportifs

La ville de Guipavas dispose de nombreux équipements sportifs :

- Espace sportif Europe, rue Commandant Challe
  - 3 salles omnisports (tennis couvert)
  - 1 salle de tennis de table
  - 1 local d'accueil pour l'école de football
  - 1 salle de sport de combat
  - des terrains de football
  - 1 salle d'expression corporelle
  - un boulodrome.

- À Pontanné
  - terrains de football
  - 1 piste d'athlétisme de 400 m éclairée
  - des vestiaires.

- Au Moulin neuf
  - 1 halle couverte multifonctions
  - 1 piste de bicross, des aires de pétanque,
  - 1 anneau cyclable de 300 m,
  - 1 salle de tir à l'arc,
  - 1 sentier pour la course à pied…

- À Keranna, rue Anne de Bretagne
  - 1 salle omnisports
  - 1 city stade.

- Rue Charcot
  - 1 salle omnisports.

- À Kerlaurent

Un complexe omnisports/culturel composé de 3 salles, 4 terrains de football (3 en herbe, 1 synthétique), 1 piste d'athlétisme de 400 m en stabilisé.







• Autres bâtiments

- Rue Commandant Challe :

salle Jean Monnet, Mille-club, bibliothèque, foyer de Kercoco.

- Au 62 rue de Brest :

Maison des jeunes.

- Au 56 rue de Brest :

Maison des associations.

- Rue Saint-Thudon :

Accueil de loisirs sans hébergement.

- Au sud de la commune :

Maison de quartier au Douvez.

- Quartiers de Tourbian-Coataudon :

Maison de quartier de Coataudon, rue Maurice Henensal.

Marché hebdomadaire



Les commerçants ambulants sont présents sur le marché chaque mercredi de 16 h à 20 h (19h en hiver), place Saint-Herbot, en centre-ville.

Vous y trouverez fruits et légumes, crêpes, boucher - charcutier et une grande offre de traiteurs (gratins de pommes de terre, mets vietnamiens, pizzas, couscous, etc.)

Espace de commerces, c'est également un lieu de rencontres et d'animation du centre-ville. À noter deux grands rendez-vous dans l'année : l'anniversaire du marché en septembre et Noël où festivités et cadeaux animent la place.

Assemblées de quartier

En décembre 2008, à l'initiative de la municipalité, trois assemblées de quartier ont été créées à Guipavas (Centre, Le Douvez et Coataudon/Le Rody). Composées d'élus municipaux, d'habitants, de représentants d'associations et de personnes qualifiées, chacune s'est saisie de dossiers, structurants pour son territoire.

Les assemblées de quartier ont un rôle de veille. Elles proposent et remontent à la municipalité des projets, idées, etc., que les élus arbitrent par la suite. Une manière d'enrichir les politiques communales et de les ancrer dans le réel et la proximité.

Réciproquement, les assemblées de quartier de Guipavas sont un relais entre la vie citoyenne et la municipalité, un outil pour faire vivre la démocratie locale et participative sur la commune.

Stationnement



Le stationnement est gratuit sur Guipavas. Toutefois, depuis le 3 septembre 2012, une zone bleue règlementée existe dans le centre-ville. Celle-ci facilite la rotation des véhicules en éliminant les "voitures ventouses" et ainsi régule le partage des places de stationnement. Ce dispositif permet de favoriser l'accès aux commerces et services.

Mode d'emploi

- **les horaires :** de 9h à 12h et de 14h à 18h30, du lundi au samedi
- **Durée :** le stationnement est autorisé pour 1h30 maximum. Les 8 arrêts-minute sont limités à 10 minutes.
- **Périmètre :** la zone bleue est matérialisée par de la peinture au sol. Des panneaux indiquent également l'application de la réglementation et les horaires.
- **Utilisation du disque bleu :** il doit être placé derrière le pare-brise et indiquer l'heure d'arrivée.

Des disques bleus sont disponibles à la mairie et chez les commerçants du centre-ville.

Environnement

• Déchetterie de Lavallot

La déchetterie est ouverte :
- Lundi, mercredi, vendredi et samedi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h
- Mardi et jeudi : de 14h à 19h
- Dimanche de 9h30 à 12h30.

Fermeture à 18h du 1er octobre au 31 mars.
Fermée les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.
Contact : 02.98.28.05.53

• Feux de plein air

Une circulaire ministérielle découlant du Grenelle de l'environnement du 18/11/2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts institue une interdiction catégorique à cette pratique. Outre le risque d'incendie, le brûlage est une nuisance pour le voisinage et l'environnement du fait de la propagation d'odeurs, de fumées et de substances polluantes. La solution pour s'en débarrasser consiste donc à les déposer à la déchetterie ou encore à les utiliser en paillage ou en compost.

• Animaux

Leurs propriétaires sont tenus à préserver la tranquillité et la sécurité des habitants, de jour comme de nuit. Cela concerne les aboiements, la divagation, la sécurité pour les chiens classés dangereux. Chaque responsable d'animal est aussi tenu d'en ramasser les déjections.
La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous.

• Bruits de voisinage

Afin de préserver la tranquillité des habitants, il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc. ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

• Végétation

Il est interdit d'avoir des arbres à l'extrême limite des propriétés privées. Selon l'article 671 du Code Civil, un retrait d'au moins 2m par rapport à la limite doit être respecté pour les plantations destinées à dépasser 2m et 50 cm pour les autres.
Il est également interdit de laisser déborder des haies privées sur le domaine public.

Agenda 21



L'agenda 21 de la ville de Guipavas a été voté par le conseil municipal le 18 mai 2011.
Prendre sa part des préoccupations globales, comme le réchauffement climatique, développer notre ville de façon respectueuse de son identité, de son histoire et de notre mieux vivre ensemble. Toutes ces motivations sont au cœur de la liste de 25 actions volontairement très concrètes choisies par les élus. Agissons ensemble pour le développement durable.

Renseignements : Daniel Derrien, directeur du pôle technique, 02.98.84.18.13, daniel.derrien@mairie-guipavas.fr

PROFESSIONNELS DE SANTÉ




Dentistes

• André-Betti Bénédicte
19 rue de Verdun
02.98.84.84.98

• Brière Yann
10 rue du Cdt Boënnec
02.98.84.76.71

• Hamot Philippe
23 rue Anne de Bretagne
02.98.84.89.58

• Kermarec Jean
11 rue des 3 frères Cozian
02.98.84.79.20

• Le Goff Brigitte
26 rue Louis Pasteur
02.98.84.83.21

• Le Goff Philippe
26 rue Louis Pasteur
02.98.84.60.90

• Philippot Céline
26 rue Louis Pasteur
02.98.84.60.90

Infirmiers

• Amitiés d'Armor
10 rue des 3 Frères Cozian
02.98.84.61.44

• Bail Dominique
32bis rue de Paris
02.98.84.74.89

• Bégoc Fabienne
32 rue Alfred de Musset
02.98.47.33.58

• Cotentin Nicolas
18 rue du Cdt Boënnec
02.98.32.18.62

• Daniel Johann
32bis rue de Paris
02.98.84.74.89

• Jézéquel Delphine
18 rue du Cdt Boënnec
02.98.32.18.62

• Kerdavid Bénédicte
7 Bd Général de Gaulle
09.64.48.98.68

• Le Faucheur Séverine
18 rue du Cdt Boënnec
02.98.32.18.62

• Maniaval Marie-France
5 rue Anne de Bretagne
02.98.32.09.34

• Papin Béatrice
16 rue de Brest
02.98.32.12.97



• Pennez Luc
32bis rue de Paris
02.98.84.74.89

• Pichon Pierre
32bis rue de Paris
02.98.84.74.89

• Quénet Jean-Jacques
32bis rue de Paris
02.98.84.74.89

Kinésithérapeutes

• Emeraud Pascal
21 rue Cdt Challe
02.98.84.60.79

• Grall Vincent
148 Bd de Coataudon
02.98.42.39.56

• Landuré Véronique
7 place St Herbot
02.98.84.61.61

• Lemaire Delphine
21 rue Cdt Challe
02.98.84.60.79

• Omnès Jean-Jacques
21 rue Cdt Challe
02.98.84.60.79

• Ranucci Laëtitia
32 rue de Paris
02.98.32.13.72

• Stanciu Stéphan
1 allée des camélias
02.98.32.84.50

• Taddeo Cécile
7 place St Herbot
02.98.84.61.61

Laboratoire d'analyses

• Laboratoire Biolorn
139 rue de Paris
02.98.84.84.66

Médecins

• Bouczo Serge
148 Bd de Coataudon
02.98.02.26.26

• Jézégou Hervé
57 rue de Brest
02.98.84.86.11

- **Jézégou-Jézéquel Claudine**
57 rue de Brest
02.98.84.86.11
- **Kergastel Michel**
8 rue du Cdt Boënnec
02.98.84.60.09
- **Kermel Karine**
14 rue de Brest
02.98.84.78.74



- **Le Foll Jacques**
4 rue Amiral Troude
02.98.84.80.14
- **Lede Didier**
176b Bd de Coataudon
02.98.42.37.15
- **Legrée Éric**
8 rue du Cdt Boënnec
02.98.84.60.09
- **Rivoal Christian**
68 rue de kerjaouen
02.98.84.61.93
- **Saout Dominique**
8 rue du Cdt Boënnec
02.98.84.60.09
- **Tétu Jacques**
8 rue du Cdt Boënnec
02.98.84.60.09
- **Agai-Ouedraogo Edwige**
8 rue du Cdt Boënnec
02.98.84.60.09

Orthophonistes

- **Beurais Aline**
10 rue de Tourbian
02.98.41.54.00
- **Le Cozic Audrey**
3 Bd Michel Briant
02.98.28.07.86
- **Milin Delphine**
3 Bd Michel Briant
02.98.28.07.86
- **Parré Aurélie**
3 Bd Michel Briant
02.98.28.07.86
- **Quénéa Bruno**
6 rue des 3 Frères Cozian
02.98.32.13.88

Ostéopathes

- **Cotentin Nicolas**
18 rue du Cdt Boënnec
02.98.84.71.40
- **Penarguear Alain**
10 rue de Tourbian
02.98.42.39.56
- **Roudaut Hervé**
3 rue Anne de Bretagne
02.98.84.61.35

Pharmacies



- **Pharmacie de Coataudon**
144 Bd de Coataudon
02.98.84.70.23
- **Pharmacie du Froutven**
105 rue Per Jakez Hélias
02.98.84.61.33
- **Pharmacie Le Bian**
9 rue des 3 Frères Cozian
02.98.84.76.14
- **Pharmacie du Ponant**
8 rue de Brest
02.98.84.74.31
- **Pharmacie du Vizac**
85 rue Anne de Bretagne
02.98.84.89.33

Podologues

- **Grall Isabelle**
10 rue de Tourbian
02.98.30.55.63
- **Sanquer Le Bourdonnec Catherine**
49 rue du Cdt Boënnec
02.98.84.67.65

Psychologues

- **Bohic Odile**
89 Bd de Coataudon
02.98.84.80.62
- **Diamedo Ghislaine**
Ruquelen
02.98.32.08.14

Vétérinaires

- **Le Floc'h Loïc**
33 rue de Brest
02.98.32.89.10
- **Vet'Iroise**
15 Place St Herbot
02.56.31.51.86

ÉCOLES ET COLLÈGES

Guipavas est dotée de 4 écoles primaires publiques, 2 écoles primaires privées, 1 collège public et 1 collège privé.



■ Groupe scolaire Maurice Henensal

Rue François Villon
Tél. 02.98.02.61.70
ecolehenensal.29@wanadoo.fr
Directrice : Dominique Kerdraon

■ Groupe scolaire Jacques Prévert

École maternelle : 8 rue de Kerjaouen
Tél. 02.98.84.64.97
École élémentaire : 9 rue des charmes
Tél. 02.98.84.60.41
prevert.guipavas@laposte.net
Directrice : Patricia Quéré

■ Groupe scolaire Louis Pergaud

École maternelle : 11 rue d'Aquitaine
Tél. 02.98.84.75.30
École élémentaire : 27 rue Saint-Thudon
Tél. 02.98.84.73.10
ee-pergaud.guipavas@laposte.net
Directrice : Marie Zuckmeyer

■ Groupe scolaire de Kerafloc'h

40 rue du Douvez
Tél. 02.98.28.22.95
kerafloch@gmail.com
Directrice : Chantal Cadiou

■ Collège du Vizac

Rue Anne de Bretagne
Tél. 02.98.84.81.81
Principal : Michel Aymerich
ce.0291968g@ac-rennes.fr

■ École ND de Tourbian

9 rue du Pont Neuf - Tél. 02.98.02.46.77
Directrice : Julie Riou

■ École ND du Sacré-Coeur

11 Bd du Général de Gaulle -Tél. 02.98.84.60.22
Directeur : André Le Fur
sacrecoeur.guipavas@orange.fr

■ Collège Saint-Charles

41 rue Amiral Guépratte - Tél. 02.98.84.71.98
Principal : Patrick Lecarrie
secretariat-stcharles@orange.fr





E-classe

Prenez 13 ordinateurs portables, une caméra, un appareil de photo numérique, un tableau blanc interactif et des logiciels d'enseignement performants. Rendez le tout mobile pour que cela circule de classe en classe. Créez un lien avec les familles pour qu'elles soient associées à la vie de la classe via internet ou des iPod mis à disposition. Ajoutez-y des enseignants motivés. Vous avez tous les ingrédients d'une classe équipée pour le futur. L'enseignement est plus interactif, plus attractif.

L'école de Kerafloc'h rejoint à la rentrée 2012 les écoles de Pergaud, Prévert et Henensal (pionnière en Bretagne et pilote du projet).



Accompagnement scolaire

L'accompagnement scolaire est mis en place dans le cadre de l'ALSH périscolaire, sans surcoût, tous les mardis et jeudis de 17h20 à 18h20.
Ce service offre la possibilité aux enfants des écoles primaires de Guipavas d'effectuer leur travail scolaire, encadrés par des bénévoles et du personnel communal.

Inscriptions auprès du secrétariat de la Maison des jeunes au 02.98.32.11.29

Projet éducatif local

La ville de Guipavas s'est dotée d'un projet éducatif local qui se traduit par un partenariat actif entre les acteurs locaux. Il incite l'Éducation Nationale, les associations, les centres sociaux et les parents à travailler ensemble pour améliorer la vie de l'enfant.
Le projet éducatif local se manifeste également chaque jour de façon très concrète dans les accueils périscolaires des écoles primaires de la ville et ponctuellement pendant le temps scolaire.

Encadré par des animateurs qualifiés, l'enfant expérimente de nouvelles pratiques sur ce temps périscolaire. L'enfant est d'ailleurs associé à toutes les décisions le concernant. Le projet, qu'il soit culturel ou sportif, est également élaboré en lien avec le projet de l'école.

Renseignements au 02.98.32.11.29 ou *isabelle.wahrenberger@mairie-guipavas.fr*

Photo ci-dessus : l'un des 2 skerries fabriqués par les collégiens en 2012

Maison de l'enfance



La Maison de l'enfance *Les petits princes*, située rue Saint-Thudon, est un lieu d'accueil pour les **enfants de 2 mois et demi à 4 ans.**

Elle est ouverte toute l'année, les jours ouvrables, de 7h30 à 19h et sa capacité d'accueil est de 57 places.

La Maison de l'enfance est une structure municipale qui fonctionne en multi-accueil, 2 types d'accueil sont proposés :

- De l'accueil dit "régulier" (crèche) de 1 à 5 jours par semaine destiné aux parents en situation ou en recherche d'emploi, pour les enfants agés de 2 mois à 3 ans.

- De l'accueil "occasionnel" (halte-garderie) proposé aux familles qui ont besoin de quelques heures d'accueil et ce jusqu'à 4 ans. L'accueil est réalisé en fonction des places disponibles. Les réservations se font d'un mois sur l'autre.

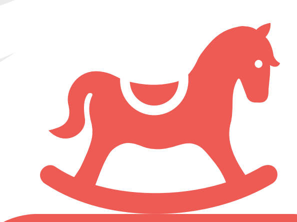
- Deux places d'urgence peuvent être proposées pour une durée de 2 mois dans certaines situations familiales.

La Maison de l'enfance propose différentes activités permettant à l'enfant de s'épanouir et de se socialiser (bibliothèque, sorties extérieures, éveil musical, psychomotricité, etc.)

Située à proximité du centre-ville, la structure s'associe à l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) pour créer un espace de rencontre intergénérationnel innovant.

L'accueil est effectué par une équipe pluridisciplinaire composée de 20 personnes.





MAISON DE L'ENFANCE LES PETITS PRINCES

58 rue Saint-Thudon
29490 GUIPAVAS
02.98.32.11.47
maisonenfance@mairie-guipavas.fr
http://enfance.mairie-guipavas.fr

Éveil sportif

Ouverte aux enfants de 5, 6 et 7 ans, cette activité est pilotée par le service sport et vie associative de la ville en partenariat avec les clubs sportifs locaux.

L'objectif est de faire découvrir aux enfants plusieurs familles de sports (sports collectifs, de combat, artistiques, de plein air) en changeant de discipline tous les 15 jours.

Apprendre en s'amusant et comprendre les règles (du jeu et de vie en groupe) sont les maîtres-mots de ces rendez-vous.

• Fonctionnement

Les enfants sont accueillis par groupes d'âges sur des séances de 50 minutes hebdomadaires. Les séances se déroulent les mercredis ou samedis matins dans les différents sites sportifs de la ville, selon l'activité proposée.

• Inscriptions

Les dossiers d'inscription sont à retirer au stand éveil sportif le jour du forum des associations début septembre et à rendre complet sur site le jour de la 1ère séance.

Renseignements au 06.45.29.11.07 ou
eric.pelon@mairie-guipavas.fr



Commission "action jeunes"

La commission "action jeunes" est composée de jeunes collégiens, âgés de 11 à 14 ans scolarisés à Guipavas.

Dans cet espace d'écoute, les jeunes se retrouvent pour échanger et développer :

- un mode de dialogue entre les jeunes et les adultes,
- l'expression du jeune sur sa vie, sur la ville, leur offrant la possibilité de formuler des propositions concrètes,
- l'action et l'engagement citoyen du jeune dans sa ville,
- la possibilité d'agir et d'intervenir sur des projets de la collectivité.

Renseignements au 02.98.32.11.29 ou
isabelle.wahrenberger@mairie-guipavas.fr

Accueil de loisirs 3-10 ans

Structures

Trois structures accueillent les enfants âgés de 3 à 10 ans. Ces centres fonctionnent distinctement avec des projets d'animation communs.

• L'accueil de loisirs du centre

Pour les 3/6 ans situé rue Saint-Thudon.
alshbourg@mairie-guipavas.fr
Tél. 02.98.32.13.83

• L'accueil de loisirs du centre

Pour les 7/9 ans situé au 62 rue de Brest.
alshbourg@mairie-guipavas.fr
Tél. 02.98.32.13.83

• L'accueil de loisirs de Coataudon

À la Maison de quartier, rue Maurice Henensal
maisondequartier@mairie-guipavas.fr
Tél. 02.98.42.11.10 ou 02.98.42.78.72

Accueil

• Période scolaire

Le mercredi de 9h à 17h30.
Garderie de 7h30 à 9h et de 17h30 à 18h30.

• Vacances scolaires

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30.
Garderie de 7h30 à 9h et de 17h30 à 18h30.

Inscriptions

• Mercredi

À la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas, au plus tard le samedi midi précédent.

• Petites vacances

À la journée ou à la demi-journée, aux dates d'inscriptions communiquées par la presse, dans le Guip Info et sur le site internet de la ville *http://jeune.mairie-guipavas.fr*

• Vacances d'été

À la journée ou à la demi-jounrée, aux dates d'inscriptions communiquées par la presse, dans le Guip Info et sur le site internet de la ville *http://jeune.mairie-guipavas.fr.*

En cas d'absence de l'enfant, les journées seront remboursées sur présentation d'un certificat médical fourni dans les 48h.

Activités

Les enfants pratiquent des activités ludiques diverses : manuelles, culturelles, musicales, sportives, d'expression.
Des pique-niques, des visites de sites régionaux sont également au programme.



Maison des jeunes

La Maison des jeunes propose de multiples activités pour les jeunes de 10 ans à 18 ans.



Horaires d'ouverture

• Période scolaire

- Mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 19h,
- Mercredi de 13h30 à 19h
- Samedi de 13h30 à 17h30.

• Vacances scolaires

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30.

• Accueil libre

Les jeunes profitent du matériel de la Maison des jeunes pour s'amuser lors des temps informels : jeux vidéo, billard, baby foot, fléchettes, ping-pong, etc.

Inscriptions (10 - 18 ans)

Pour participer aux activités, il faut avoir rempli au préalable un dossier d'inscription familial.
Ce dossier doit être déposé au secrétariat du service action éducative jeunesse à la Maison des jeunes.

Activités

• Pré-ados / ticket-sports (10-15 ans)

Organisé le mercredi et pendant les vacances, la section préados/tickets-sports offre aux jeunes de 10 à 15 ans la possibilité de pratiquer de nombreuses activités sportives, manuelles ou ludiques.

L'accueil est assuré en journée ou demi-journée selon le programme. Des soirées à thèmes et des sorties sont aussi organisées.

• Ados 13-18 ans

L'adhésion annuelle permet aux jeunes de venir en accueil libre pour profiter des divers jeux mis à disposition mais également de participer aux animations proposées, de monter des projets ou des sorties, d'utiliser le cyberespace ou tout simplement de se retrouver avec des ami(e)s.

MAISON DES JEUNES
62 rue de Brest
29490 GUIPAVAS
02.98.32.11.29
accueil.mdj@mairie-guipavas.fr
http://jeune.mairie-guipavas.fr

Maison des solidarités



La Maison des solidarités *Madeleine Lagadec* accueille le CCAS, les permanences du Conseil général (assistantes sociales, PMI...), un relais parents assistantes maternelles, un poste internet pour toutes les démarches administratives et de recherche d'emploi et la banque alimentaire.

■ LE CCAS

Centre communal d'action social (CCAS)
11 rue Amiral Troude à Guipavas
02.98.32.88.33
ccas@mairie-guipavas.fr
Ouvert du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

■ LES SERVICES À LA POPULATION

• Logement

La majorité des logements sociaux présents sur la commune appartiennent à Brest métropole habitat. La commune dispose également de logements appartenant à Habitat 29, Armorique Habitat et Le Logis Breton.
Les personnes désirant obtenir un appartement social à Guipavas doivent dans un premier temps déposer un dossier auprès des organismes HLM puis se rendre au CCAS afin d'enregistrer leur demande.
À noter cependant que les demandes sont très nombreuses et que l'attente peut être importante.

Brest métropole habitat
68 rue de Glasgow
BP 92251 29222 Brest Cedex 2
02.29.00.45.00
www.brest-metropole-habitat.fr

Armorique Habitat
Parc d'Innovation de Mescoat
29419 Landerneau Cedex
02.98.85.42.20
www.armorique-habitat.fr

Habitat 29
20 Cité Duguesclin
29800 Landerneau
02.98.21.64.31
www.habitat29.fr

Le Logis Breton
58 rue de la Terre Noire
29334 Quimper Cedex
02.98.55.81.91
www.lelogisbreton.com

• CLIC

Le centre local d'information et de coordination (CLIC) a pour missions d' :
- Accueillir et informer les personnes âgées et/ou handicapées et leurs proches
- Orienter vers les services ou les structures adaptées (services d'aide à domicile, associations, caisses de retraite, établissements pour personnes âgées, etc.)
- Favoriser le maintien à domicile : portage de repas à domicile, aide à domicile, téléalarme
- Soutenir les personnes isolées dans leurs différentes démarches.

- Aider à la constitution de dossiers administratifs (APA, aide légale, MDPH, action sociale des caisses de retraite, etc.)

• L'aide sociale légale

Les prestations d'aide sociale légale sont des aides en nature ou en espèces destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, la vieillesse, le handicap des personnes qui ne peuvent être aidées par d'autres moyens.
Le CCAS est chargé de constituer le dossier de demande et de jouer un rôle de conseil auprès du demandeur. Le dossier complet est transmis au représentant de l'État ou au président du Conseil Général pour instruction et décision. Le CCAS ne peut se prononcer ni sur le bien-fondé de la demande, ni refuser de constituer un dossier.

• La domiciliation

La loi du 5 mars 2007 sur le droit au logement opposable (DALO) a, dans son article 51 (devenu les articles L.264-1 à L264-10 du Code de l'action sociale et des familles), profondément modifié et élargi la procédure de domiciliation. Celle-ci permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, de disposer d'une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

• Les coupons sport loisirs

Le CCAS de Guipavas a mis en place un dispositif d'aide financière pour faciliter l'adhésion des familles guipavasiennes à revenus modestes aux activités sportives, culturelles ou de loisirs se déroulant sur la commune. Cette aide, délivrée sous forme de coupons qui seront à remettre aux associations concernées, est réservée aux familles dont le Quotient Familial calculé par la CAF est inférieur ou égal à 600 €.

• Le centre de distribution alimentaire

Le centre de distribution alimentaire apporte une aide aux Guipavasiens rencontrant des difficultés. Les distributions ont lieu le jeudi après-midi de 13h45 à 15h45 ainsi que le lundi à 17h15 uniquement sur rendez-vous. Cette aide est accordée, pour une durée déterminée, sur orientation établie par un travailleur social.

• L'espace emploi

Le CCAS de Guipavas accompagne et soutient les personnes en recherche d'emploi, en mettant à disposition, gratuitement, du matériel informatique. Vous pouvez ainsi :
- vous inscrire sur le site de Pôle Emploi et effectuer des mises à jour
- effectuer des recherches d'emploi
- créer votre CV et le diffuser par voie électronique

• Le point informatique

Le CCAS met à votre disposition un point informatique avec accès libre et gratuit aux services en ligne (Ameli, CAF, Pôle Emploi, CRAM, Service-Public.fr, etc.). Vous pouvez également y rédiger vos courriers grâce aux logiciels de traitement de texte disponibles.

• Les cartes de transport

Le CCAS attribue les forfaits Bibus à tarif préférentiel Tempo et Rythmo sous conditions de ressources ainsi que les cartes d'aide à la mobilité du réseau départemental Penn-Ar-Bed. En savoir plus :
www.bibus.fr
www.cg29.fr ou www.viaoo29.fr

LES PERMANENCES

La Maison des solidarités accueille diverses permanences pour un service de proximité.

• Les assistantes sociales

Les assistantes sociales du centre médico-social du Relecq-Kerhuon interviennent à Guipavas lors de permanences hebdomadaires, les mardis de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que les jeudis de 9 h à 12h, sur rendez-vous.
Renseignements et prise de rendez-vous au 02.98.28.28.99

• La protection maternelle et infantile (PMI)

La puéricultrice tient ses permanences à la Maison des solidarités le mardi matin sur rendez-vous uniquement. Le médecin PMI tient une consultation les 2e et 4e lundis du mois, sur rendez-vous. *Renseignements et prise de rendez-vous au 02.98.28.62.71*

• Le CIDFF

Le centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) propose des entretiens individuels et gratuits d'information et d'orientation dans les domaines suivants : droits de la famille (divorce, séparation, mariage, garde des enfants, etc.), droit du travail, législation sociale, aide aux femmes victimes de violences.

Les permanences ont lieu deux vendredis par mois, de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous.
Renseignements et prise de rendez-vous au CCAS au 02.98.32.88.33

• CRESUS

L'association CRESUS écoute, conseille et accompagne les personnes en situation de surendettement, d'exclusion bancaire et en difficultés financières. Les permanences ont lieu tous les mercredis de 9 h à 12 h, sur rendez-vous. *Renseignements et prise de rendez-vous au 06.15.86.66.94*

• Le PLIE

Le plan local d'insertion par l'économie (PLIE) est un dispositif permettant aux personnes en grande difficulté sociale et professionnelle face à l'emploi de bénéficier d'un accompagnement spécifique et régulier qui leur permettra d'intégrer durablement un emploi. Les permanences ont lieu uniquement sur rendez-vous au 02.98.46.05.50

• Le Pact HD 29

PACT-HD 29 est une association sociale et solidaire qui apporte des conseils techniques et un accompagnement personnalisé pour constituer les dossiers de subventions/prêts pour les propriétaires-occupants, les bailleurs ou les copropriétaires, les commerçants ou artisans : projets d'amélioration ou de rénovation (économie d'énergie, toiture, électricité, assainissement, etc.), projets d'adaptation de l'habitat (vieillissement ou handicaps : salle de bain, accessibilité extérieure, escalier, etc.), projets de mise en accessibilité des locaux professionnels ou commerciaux (obligatoire avant le 01/01/2015).
Renseignements et prise de rendez-vous au 02.98.44.85.76 ou info.brest@pacthd29.fr

Établissements d'accueil et de santé

■ ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

Gérée conjointement par les municipalités de Guipavas et du Relecq-Kerhuon à travers un syndicat mixte à vocation unique (SIVU), cette structure accueille des personnes âgées dans un ensemble composé de trois établissements. (Tél. unique 02.98.84.69.37)

• EHPAD Jacques Brel

58 rue Saint-Thudon. Capacité d'accueil de 72 personnes en EHPAD, dont 12 en unité d'hébergement renforcée pour l'accueil des personnes désorientées.

• EHPAD des Rives de l'Élorn

9 avenue Georges Pompidou.
Capacité d'accueil de 69 résidents.

• Résidence de Ker Laouena

Au Relecq-Kerhuon, offrant une capacité totale de 101 places dont 43 studios en foyer logement et 58 lits en EHPAD.



• Résidence médicalisée Ker Astell

10 rue des 3 frères Cozian 02.98.84.68.76
Accueil temporaire - Amitiés d'Armor.

■ AUTRES ÉTABLISSEMENTS

• Clinique de Pen an Dalar

Psychiatrie
147 rue de Paris - 02.98.84.76.25

• Maison de Kerellec

Foyer Don Bosco - accueil temporaire
7 avenue Georges Pompidou.
Foyer d'hébergement provisoire pour personnes handicapées, malades et âgées dépendantes.
Il peut accueillir jusqu'à 24 personnes.
02.98.84.80.04
maison.kerellec@donbosco.asso.fr

• Foyer de vie Les papillons blancs

11, avenue Georges Pompidou.
Le foyer accueille 25 adultes handicapés mentaux en chambres individuelles. Le suivi des résidents est assuré par une équipe médicale et une équipe éducatrice.
02.98.84.87.40

• L'AFDA

L'association finistérienne des déficients auditifs (AFDA) dispose d'un centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) sur la zone de Prat Pip, rue Jean Monnet - 02.98.32.82.30.

Le centre complète les dispositifs de diagnostic du département et assure des missions d'accompagnement des familles dès l'annonce du handicap et a pour vocation le dépistage précoce de surdités moyennes, sévères ou profondes de 0 à 6 ans.

L'Alizé

Une nouvelle saison culturelle, c'est un pari, celui de vous séduire. Avec une fréquentation en hausse, 10 000 spectateurs en 2011, l'Alizé s'enracine progressivement sur le Pays de Brest. La recette ? Une alchimie subtile mêlant tout à la fois poésie, humour, magie et émotions.

Avec une variété de spectacles proposés, l'Alizé propose tout au long de la saison une **offre culturelle riche** pour les jeunes et les moins jeunes : concerts, contes, théâtre, musique, danse. Fort de son succès, le **Festival de magie** s'installe comme un moment fort de la saison le 3e week-end de janvier. Le **hall d'exposition** reçoit tout au long de la saison diverses expositions d'arts plastiques, amateurs et professionnelles, dessin, sculpture, peinture, photographie, etc.

La salle accueille également des séances de cinéma mais aussi les représentations des associations locales et des établissements scolaires.

C'est aussi un lieu où les compagnies peuvent s'installer en résidence pour créer, inventer de nouvelles propositions artistiques.

L'équipe de l'Alizé est au service du développement culturel sur le territoire de la commune. Ainsi, elle vous propose tout au long de l'année des animations "hors les murs" avec notamment le **Temps Bourg** le 1er samedi de juillet. Articulée au sein d'un après-midi et d'une soirée festifs et familiaux mêlant course de karrigels, musique, bal, théâtre, etc., la manifestation, gratuite, connaît son point d'orgue féerique lors d'un spectacle de rue proposé par une compagnie de renommée internationale.

Individuellement ou en famille, vous pouvez choisir de vous abonner à la programmation de la Ville. L'adhésion individuelle est de 6 €, la familiale (couple, famille) de 10 €. Cet abonnement vous offre le tarif réduit sur les spectacles organisés par la Ville, à l'exclusion de ceux proposés par d'autres organisateurs (producteur, partenariat…). Le tarif réduit est également accordé aux moins de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, personnes détentrices d'une carte d'invalidité, comités d'entreprises, groupe de + de 10 personnes.

• Horaires d'ouverture

le lundi et jeudi de 13h30 à 18h,
du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h, le samedi de 9h à 12h.

L'ALIZÉ
90 rue du Commandant Challe,
29490 Guipavas.
02.98.84.87.14
Fax : 02.98.84.63.46
accueil.alize@mairie-guipavas.fr
http://alize.mairie-guipavas.fr/
Facebook : L'Alizé



La bibliothèque

• Horaires d'ouverture

Le mardi de 17h à 19h, le mercredi de 10h à 12h (sauf juillet/août) et de 14h30 à 19h (sauf vacances scolaires et juillet/août), le vendredi de 17h à 18 h30 et le samedi de 10h à 12h.

• Modalités/tarifs de prêt

Adhésion famille (2 personnes et +) : 30 €
Individuelle adulte (+ de 18 ans) : 20 €
Individuelle jeune (- de 18 ans) : 12 €
Individuelle enfant (jusqu'à 6 ans) : 5 €
Prêt : 3 documents par personne pour un mois

BIBLIOTHÈQUE
Rue du Commandant Challe
Complexe de Kercoco
29490 Guipavas.
02.98.84.71.97
bpt.guipavas@orange.fr

Médiathèque Awena

La médiathèque, qui ouvrira ses portes début 2014, a été dénommée "Awena". Ce mot vient du gallois Awen, qui signifie l'inspiration, souvent poétique.
Il était historiquement utilisé pour décrire l'inspiration divine du barde dans la tradition poétique galloise.
Dès son ouverture, le public pourra y trouver des romans, des documentaires, des BD, des CD, des DVD, des revues, etc. de tous les genres, pour tous les âges et pour tous les goûts.
Les bibliothécaires travaillent déjà à la constitution du fonds de 25 000 documents (les choisir, les couvrir, les informatiser, les classer…), au choix du mobilier, à la préparation du déménagement et l'installation dans la nouvelle médiathèque pour en faire un lieu convivial, de détente et de découvertes !

Le cyberespace

• À disposition

• 12 postes en réseau connectés à Internet
• nombreux logiciels et matériels

Les adhérents peuvent bénéficier de l'accès libre aux horaires d'ouverture et d'une assistance logicielle et matérielle en dehors des heures d'initiation.

CYBERESPACE
62 rue de Brest
29490 Guipavas.
02.98.32.19.99
cyberespace@mairie-guipavas.fr
ou www.mairie-guipavas.fr

• Horaires d'ouverture

Accès libre le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h, mercredi de 13h30 à 19h, jeudi de 13h30 à 18h30.

• Services

Les heures de libre accès permettent de travailler en autonomie pour surfer sur Internet, utiliser les logiciels de bureautique, etc. L'animateur est présent, en cas de besoin.
Initiations : Chaque module (débutants, Windows, internet, Openoffice, etc.) se déroule en 4 cours de 1h30. 1 cours par semaine.



Mairie de Guipavas
Place Saint-Éloi
29490 GUIPAVAS
02.98.84.75.54

www.mairie-guipavas.fr